

## Réunion du 7 mars à la Mairie de Mandelieu :

Etaient présents pour le Riou de l'Argentière :

Mme RODOT A.M.

Mr. EYMERIE B.

Représentants institutionnels :

Mr. LEROY H. Maire

Mr. LEROY S. Adjoint au Maire

Mr. FOREZ D.D.T.M.

Mr. CASTEL Représentant le Sous-préfet

Mme SANCHEZ Conseillère hydraulique de la Communauté

- 23 copropriétés ont été plus ou moins concernées par le sinistre du 3 octobre 2015.
- 19 copropriétés étaient représentées.
- 9 Syndics

Cette réunion qui réunissait des présidents et quelques membres de conseils syndicaux, quelques syndics, a été composée de trois parties :

### I - Situation d'avancement du P.A.P.I. 2

Pour la réalisation des travaux, des difficultés se présentent en raison de la présence de la rivière le Riou sur 2 départements (le Var et les Alpes Maritimes). Le Var n'ayant pas de problème avec le Riou freine un peu administrativement.

De plus les terrains sur lesquels la mairie souhaite faire des déviations et des bassins de rétention sont privés. La commune doit donc acquérir ces terrains. En cas de refus ou de désaccord elle devra lancer une procédure d'expropriation !!!

De plus, pour la petite histoire, ils ont trouvé en aval du Riou des espèces protégées telles qu'écrevisses, tanches, carpes, anguilles, etc. Le Ministère de la Faune et de la Flore impose l'obligation de faire des prélèvements pendant un an à chaque changement de saison !!!

Résultat : les premiers travaux pourraient, au mieux, commencer en juillet 2019.

### II - Rapport ARTELIA

Obligation de faire les travaux demandés prioritairement (déjà obligatoires par PPRI de 2003 mais la prescription de 5 ans a été levée par l'état). Voir le rapport ARTELIA qui a chiffré nos travaux pour un montant de 137 KE.

Nous avons eu en face de nous des interlocuteurs qui n'avaient aucune notion sur la gestion d'une copropriété. Ils souhaitent que nous nous groupions à 23 pour passer commande avec les mêmes fournisseurs pour avoir des meilleurs prix !! Nous avons déjà des difficultés pour nous mettre d'accord dans une seule résidence, alors imaginer un accord entre 23 résidences est absolument utopique !!!

### III - Financements des travaux demandés par ARTELIA

A l'heure actuelle il nous a été proposé une possibilité de financement à 80 % du montant évalué par ARTELIA. Il faut noter que la constitution du dossier de demande d'indemnité et le remboursement prendront environ 3 ans :

Le financement serait :

- 40 % par le fond « BARNIER »
- 20 % par la C.A.P.L. (Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins)
- 20 % par la Région

Pour que la procédure commence, il est impératif qu'une assemblée générale soit organisée avant début juillet, avec une délibération portant sur l'adhésion de notre copropriété à la réalisation des travaux d'intérêt général.

Les 23 autres copropriétés concernées devront en faire de même car c'est un dossier non unitaire mais global qui sera constitué.

J'ai demandé qu'un modèle de délibération soit établi pour que les 23 résidences aient le même texte. Cette demande a été acceptée et nous devrions, très rapidement, recevoir ce texte et le planning de remise des procès verbaux de nos assemblées générales respectives.

Pour l'instant toutes ces informations n'ont été que verbales. Avant de faire état aux copropriétaires du montant des subventions prévues, je pense qu'il faut attendre, la lettre de la mairie nous donnant le planning et le texte de délibération.

Le 18 mars 2017

Anne-Marie RODOT  
Présidente du Conseil Syndical